SOMMAIRE

- ÉDITO P2
- DÉCHETS PLASTIQUES P3
- ZONES HUMIDES P4
- ENQUÊTE PUBLIQUE PPRI P5

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°86

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

Toute une génération se rappelle de ce pseudonyme choisi par un chanteur bien connu du début des années 90. Depuis, quarante ans ont passé et la matière plastique a non seulement envahi nos habitudes mais durablement notre environnement.

Le plastique n'est plus du tout fantastique !

LA PRODUCTION DE PLASTIQUE EST EN CONSTANTE AUGMENTATION ET LE RECYCLAGE PATINE

Le plastique représente un danger pour de nombreuses espèces et constitue de véritables décharges sauvages et flottantes dans les océans. Rappelons-le, **le moindre emballage abandonné** au bord d'un chemin ou jeté depuis la fenêtre d'un véhicule –gestes encore beaucoup trop fréquents malgré les campagnes de sensibilisation – **finit immanquablement dans les rivières et les océans**.

À l'échelle mondiale, ce sont plusieurs millions de tonnes de déchets dont la dégradation prendra des dizaines d'années.

Depuis les années soixante et le boom de l'or noir, les usages du plastique se sont considérablement développés, principalement pour les industries automobile, électronique et agro-alimentaire. Il est vrai que le plastique a grandement simplifié notre quotidien.

Une étude scientifique récente a montré que seuls **9 % des 350 millions de tonnes produites par an sont recyclés !** Cette production, qui a doublé tous les 15 ans, est une menace pour l'avenir.

SUITE PAGE 3

LES ZONES HUMIDES

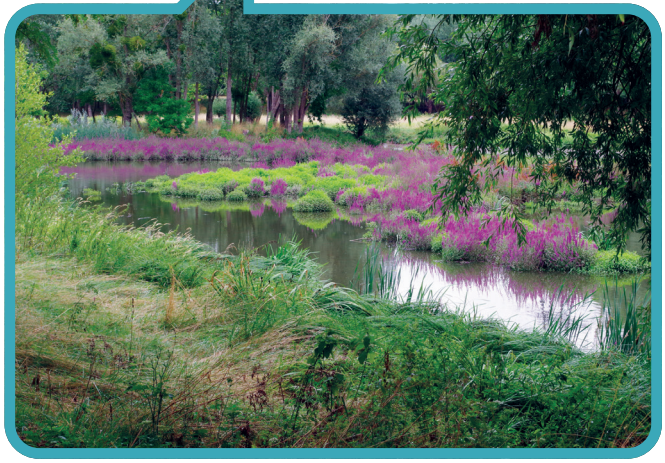

Le bassin et zone d'expansion de crue des Damoiseaux à Igny

Les milieux humides constituent des interfaces entre milieux terrestres et aquatiques. L'article L.211-1 du code de l'environnement nous apprend que « **les zones humides sont des terrains, exploités ou non, qui sont habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.** »

▶ Mares, marais, tourbières, étangs, lagunes, estuaires, prairies humides, boisements humides, bords des cours d'eau sont des milieux rares et fortement menacés par les activités humaines. Plus des 2/3 des zones humides métropolitaines ont été détruites depuis le début du XXe siècle dont plus de la moitié sur les années 1960 à 1990. Assainies dans le but d'offrir des surfaces qui ont été accaparées par l'agriculture, les zones commerciales ou d'activités et les lotissements.

SUITE PAGE 4

L'actualités de nos communes

GUYANCOURT

Au temps du béton roi, notre Bièvre perdit du naturel, cependant que le ru Marivel, célèbre chemin pendant la Révolution, devenait égout, ainsi que ses sources. Nos eaux sont mauvaises. Par mise en conformité des rejets, elles retrouveraient la qualité restée à l'ancienne Baignade, dont les sources sont indépendantes.

L'ONF promeut désormais forêts jardinées, mares entretenues ; tandis que le SIAVB favorise méandres et roselières. Pour la joie des oiseaux, grenouilles, libellules et… promeneurs. Biodiversité enfin !

Il n'y a plus de machines coupant l'herbe sous les Catalpas et Paulownias, détériorant les troncs ; plus de durs Nashis brisés sur l'asphalte, nul ne sachant qu'ils faisaient d'excellentes compotes. Sans doute cernera-t'on les nouvelles racines pour protéger les compteurs d'eau, et ne se contentera-t'on plus d'alignements à l'identique, favorisant toutes épidémies. Tandis que les éco-los Coquelicots réclament chaque 1er Vendredi du mois un retour de leur plante symbolique, des affiches annoncent la plantation de Bourdaine, pour un miel encore introuvable, mais excellent

Début octobre, 3 tonnes de déchets ont été sortis des bois de Guyancourt par plus de 60 bénévoles à l'appel de l'ASEM.

Les constructions sur Guyancourt et leurs conséquences sont critiquées par certains, justifiées par d'autres en raison du vieillissement de la population ou de la pyramide des âges rendant caduques écoles et organismes attractifs ! Fuite en avant, terres imperméabilisées, transformations de voirie ou de jardinage, quelle complexité ! En mars 2020 les citoyens voteront pour la continuité ou la rupture !

> Sur le site www.bievre.org des informations au fil de l'actualité, des dossiers thématiques à consulter

AVB

BUC

▶ TRAVAUX À MARCHE FORCÉE AVANT MARS 2020

Nouveau centre multi-acceuil pour 51 berceaux tout au bord de la Bièvre et supprimant le skate park, nouveau « centre culturel et associatif » d'une surface plancher de 732m² pouvant accueillir jusqu'à 519 personnes entre l'église et le centre culturel des arcades avec suppression de la vigne – le stationnement pour ces deux nouvelles structures étant prévu sur les 135 places du parking du Pré Saint-Jean déjà utilisées pour les structures existantes –, transformation du centre culturel des arcades existant en « théâtre », 3è gymnase sur plus de 2700m² à la place d'un espace naturel et d'un terrain de foot, nouvelle déchetterie intercomunale sur un terrain de 10238m² imperméabilisé par cet ménagement, nouveau permis de construire pour une maison de santé sur un terrain de 932m² là aussi imperméabilisé, permis de construire pour 10 logements à côté de l'église avec parkings sur le domaine public, aménagement d'un dépôt de bus sur un terrain de 2,7 ha aujourd'hui agricole.

Mais aussi : suppression de nombreux espaces boisés classés (EBC), y compris en site classé. Dans quel objectif ?? Voilà comment on protège à Buc les espaces naturels de ce « hâvre de paix dans un écrin de verdure ».

ÉDITO

Pollution de la Bièvre

On en parle mais on s'en fout !

*Le « **on** » n'est jamais approprié dans un article, alors faudrait-il sans doute le remplacer par un « **nous** » collectif, désignant acteurs privés ou publics.*

En effet, tout est clair quand il s'agit d'objectifs : à l'échelon européen, tous les états membres se sont engagés à ce que leurs cours d'eau soient dans de « bonnes conditions écologiques » en… 2027 et cet engagement a été traduit en droit français en 2006 par la « Loi sur l'eau ». En France, la Charte de l'environnement a été inscrite dans notre Constitution en 2005 et son article 3 précise que « Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences ». Localement, les communes de la vallée de la Bièvre se sont engagées pour une meilleure qualité des eaux de la rivière et cet objectif a même fait l'objet d'un arrêté préfectoral.
Mais dans la pratique, il en va tout autrement : mauvais branchements des particuliers ou des entreprises où les eaux usées vont à la rivière (50% des cas contrôlés par le SIAVB !) ; capacité insuffisante des réseaux d'eaux pluviales communaux, aggravée par l'imperméabilisation croissante des sols, qui renvoie à la Bièvre des eaux à peine filtrées après qu'elles ont lessivé des sols chargés de polluants ; inefficacité de la police de l'eau en sous-effectif chronique.

Le constat serait vraiment pessimiste si « on » considérait « qu'on » ne peut rien y faire. Mais ce n'est pas le cas. D'abord chacun d'entre nous devrait se poser la question de la qualité de ses propres branchements (séparation des réseaux eaux usées/eaux pluviales). Ensuite votre association des AVB a décidé d'agir dans ce domaine, comme elle l'a déjà fait dans le passé. Que ce soit vers les particuliers qui ne respectent pas la loi ou les collectivités, communes ou services de l'État, qui n'agissent pas assez et commettent de ce fait une faute par carence.

Notre rivière ne mérite pas cet abandon !

Olivier Lucas

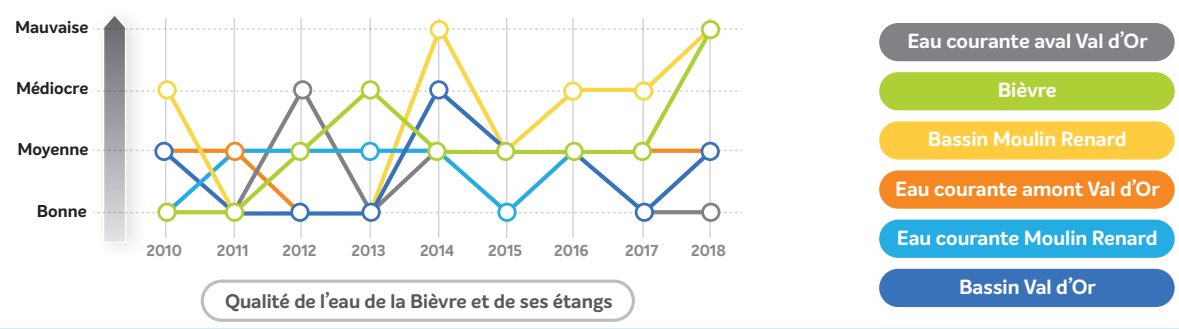

Qualité de l'eau de la Bièvre et de ses étangs

Manger sain et local

▶ La bonne nouvelle est que c'est possible dans notre région, et de plus en plus.
Il ne s'agit pas que du bio, largement détourné de ses objectifs originaux par la grande distribution. L'étiquette bio n'est plus une garantie suffisante aujourd'hui.

Une tomate bio qui vient de l'autre bout du monde est probablement un **hybride fabriqué** pour résister pendant le transport et être présentable à l'arrivée. Mais son **bilan carbone est désastreux** et sa **qualité nutritionnelle très faible**. Les chartes bio et les contrôles ne sont pas les mêmes partout.

Il existe de plus en plus de moyens de manger sain et local : épiceries participatives, producteurs locaux, AMAP, etc.

Retrouver leurs coordonnées sur le site de l'association Terre et Cité
https://terreetcite.org/transmettre-notre-passion-des-produits-locaux/

Satory Ouest

L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique vient de se terminer. Elle vaut mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Versailles et au parcellaire de la ZAC de Satory Ouest
Comme on pouvait s'y attendre, l'Etablissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay (EPAPS) n'a retenu que l'avis favorable final du commissaire enquêteur sur le projet à la suite de l'enquête publique.
Cet avis est pourtant nuancé et la conclusion finale et limitée retenue ne relate en rien les réserves fortes exprimées dans le rapport et qui rendent difficilement compréhensible le feu vert final.

Plus d'infos sur : www.bievre.org

Le tribunal administratif donne raison aux AVB.

» Le tribunal administratif de Versailles vient d'annuler la délibération du 12 février 2018 du conseil municipal de Buc approuvant le nouveau plan local d'urbanisme de la commune.

La commune de Buc avait décidé dès 2015 de mettre en révision globale son PLU adopté en 2007 et plusieurs fois modifié ou déjà partiellement révisé depuis.

Il s'agissait cette fois d'introduire plusieurs Opérations d'Aménagement Programmés (OAP) en vue de construire 350 logements dont plus de 60 en site classé de la vallée de la Bièvre pour porter la population de 5600 habitants en 2014 à 6500 en 2030 et ceci sans compter des projets privés.

Les AVB sont intervenus dès cette annonce, lors de la concertation puis de l'enquête publique, pour faire valoir leur point de vue portant sur des aménagements plus modérés et respectant davantage les espaces naturels et ou boisés, les terres agricoles, le caractère villageois de la commune et surtout le site classé de la vallée de la Bièvre ainsi que le site inscrit.

Ces différentes interventions sont disponibles sur le site de l'association.

Force a cependant été de constater que ces interventions ont été balayées d'un revers de main par la municipalité, ne laissant plus à l'association que la possibilité d'un recours en justice après avoir été déboutée d'un recours gracieux directement auprès de la commune.

▶ Le tribunal vient de donner raison aux AVB.

LES LOGES-EN-JOSAS

▶ AÉRODROME DE TOUSSUS-LE NOBLE

Une expérimentation a eu lieu ces 6 derniers mois pour tester l'intérêt de remplacer les plages de silence du week-end par des autorisations de vols limités aux avions les moins bruyants selon la classification CALIPSO de la DGAC. Le moins que l'on puisse dire est que les résultats sont mitigés voire carrément négatifs, en particulier sur Les Loges. Les causes en sont assez claires : D'abord, les avions font toujours plus de bruit au décollage, même les moins bruyants selon CALIPSO. Or la commune est survolée par les avions au décollage par vent d'est. Ensuite, les hélicoptères ne sont pas concernés par cette réglementation et leurs nuisances sonores sont particulièrement pénibles. La préfecture des Yvelines a cru bon en rajouter une couche en envisageant de rétablir un point de douanes à Toussus, avec pour conséquence directe le risque de plus de survols d'aviation d'affaire sur notre commune. Le double langage de la préfecture sur ce sujet est devenu insupportable.

▶ RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La résidence, inaugurée le 16 novembre s'intègre bien dans son environnement. Dommage que l'aménageur ait abîmé cette réalisation par des initiatives malencontreuses : un parking en épi et un gros transformateur comme décoration de façade !

JOUY-EN-JOSAS

▶ MODÈLE SANS AVENIR

C'est après bien des vicissitudes que les « friches RFF » situées derrière la gare auront trouvé le passage étroit pour recevoir le permis de construire si longtemps espéré.
Il aura fallu à l'équipe municipale en place négocier, changer le statut des lieux, pleurer auprès des autorités, patienter, démarcher, renégocier, ignorer les lois de la nature, minimiser les risques...
Tout cela pour sacrifier ce qui fait aujourd'hui l'originalité et le charme de Jouy, un atout inestimable que beaucoup de communes de la région parisienne peuvent nous envier : la possibilité d'un espace vert dans son centre.
A l'heure où, enfin, certains réalisent qu'il est grand temps d'arrêter cette boulimie de construire à tout va, Jouy prend la décision irréversible de faire comme la plupart des communes : densifier son centre.*

Source : www.institutparisregion.fr

« On constate aujourd'hui que l'imperméabilisation des sols liée à ces densifications est importante et n'est pas sans conséquence sur les territoires à l'heure où les réflexions sur la désimperméabilisation des sols en ville s'intensifient, il semble nécessaire de s'interroger sur l'impact environnemental de cette densification, qui se réalise pour grande partie au détriment des espaces de pleine terre. Or ces espaces contribuent la fois à la résilience des villes, leur capacité à s'adapter aux changements climatiques, et participent aux trames écologiques. De même la densification d'espaces déjà urbanisés questionne la capacité d'intégration des nouvelles constructions et des nouveaux habitants dans un milieu déjà constitué. Elle produit une intensification des usages sur les espaces de la ville et ses infrastructures. Les réseaux (voirie, canalisations, etc.) sont-ils adaptés ou en capacité de s'adapter à ces mutations ? Quels impacts sur les espaces publics, le stationnement, la desserte et les équipements ? »

** à mettre en perspective face à l'objectif zéro artificialisation nette affichée dans le Plan biodiversité du gouvernement.*

SUITE >> Le plastique n'est plus du tout fantastique !

***Dans le domaine du recyclage, les résultats de la France sont médiocres**, avec un taux de recyclage moyen **inférieur à 25 %**, ce qui la place en **avant-dernière position** des pays de l'Union Européenne et même derrière la Chine au niveau mondial. L'interdiction de la mise en décharge des déchets plastiques est prévue à l'horizon 2025 pour les diriger vers des centres de recyclage ou d'incinération (option cependant peu recommandée car elle aggrave encore un peu plus le bilan carbone désastreux de ce matériau).*

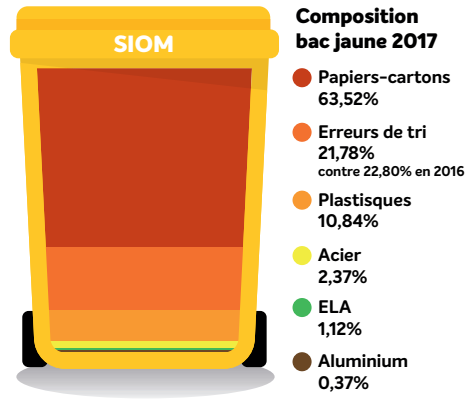

Son recyclage est une nécessité mais certainement pas la panacée

Fabriqué à partir de pétrole, (ressource non renouvelable), le plastique ne peut être fabriqué indéfiniment. Il n'est pas non plus recyclable à l'infini. Après quelques recyclages seulement, il doit être incinéré s'il n'a pas été jeté dans la nature avant !

Un véritable principe d'économie circulaire impose que la boucle de recyclage puisse être reproduite quasiment à l'infini, ce que permettent le verre et le métal mais pas le plastique.

Son recyclage reste très polluant et les capacités de traitement sont insuffisantes à absorber par la collecte sélective. Des quantités importantes de déchets plastiques sont exportées pour être traitées mais plusieurs pays, d'Asie notamment, les refusent désormais.

▶ Le plastique, un mal insidieux pour l'environnement et le vivant

Les tonnes de déchets plastiques déversés en mer piègent nombre d'espèces marines, poissons, cétacés, oiseaux et tortues, étouffés ou empoisonnés par leur ingestion. Dégradés en micro-plastiques, voire en nanoparticules, ils intègrent la chaîne alimentaire et finissent dans nos assiettes.

Les stations d'épuration ne parviennent pas à filtrer ceux provenant de nos cosmétiques et détergents. Les effets du stockage de ces particules dans les organismes vivants sont très mal connus à l'heure actuelle !

On recense chaque année en Méditerranée 500 000 tonnes de rejets de macro-plastiques et 130 000 tonnes de micro-plastiques. La France contribue malheureusement à cette pollution.

Ce tableau alarmant de la situation et des effets à long terme de la filière plastique doit amener à prendre dès maintenant des mesures fortes pour enrayer la dérive et revenir progressivement à une situation saine. La collecte sélective des emballages plastiques doit devenir effective à 100 %. La réduction de leur usage doit surtout être privilégiée. Enfin, il faut arriver à stopper la production à la source en mettant en œuvre des solutions alternatives...

Equivalence entre emballages collectés et plastique recyclé transformé

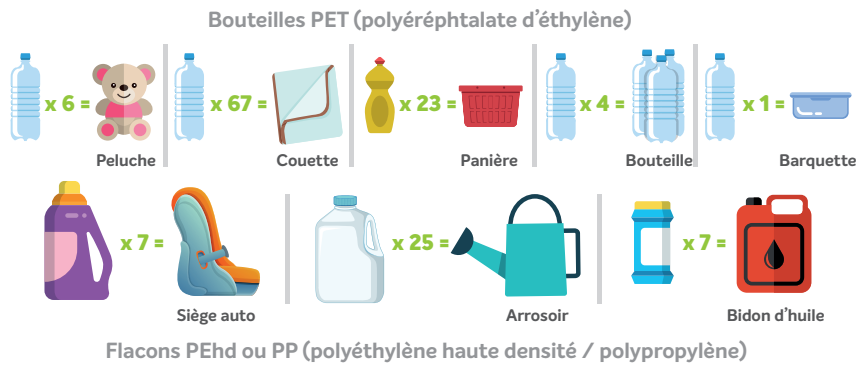

À l'échelle individuelle, bannir les sacs plastiques, privilégier le vrac et réutiliser les emballages. Mais ce ne sera pas suffisant !

En parallèle, des décisions et des actions émanant de la communauté internationale et des gouvernements sont impératives.

RECYCLAGE : SITUATION DES COMMUNES DE LA VALLÉE

Pour toutes les communes de la vallée hors celles relevant du SIOM :

- Sont concernées par le tri toutes les bouteilles et flacons plastiques à l'exception de ceux ayant contenu des liquides alimentaires, des produits d'entretien ou de toilette.
- Il n'est plus nécessaire de séparer les bouchons qui se recyclent aussi

Pour les communes d'Igny, de Saclay, de Vauhallan, Verrières :

C'est beaucoup plus simple, tous les emballages plastiques sont à trier et à jeter dans la poubelle de tri sélectif :

- Les bouteilles et flacons, les pots, barquettes, tous les films et sacs en plastique

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques permet d'augmenter de 10 % la collecte

La baisse nationale est limitée à 3,3 % en 10 ans : un réservoir de progrès considérable.

A partir de 2022, la consigne de tri des déchets plastiques sera étendue à toutes les communes. Beaucoup plus simple : tous les emballages plastiques devront rejoindre le bac ou conteneur de collecte sélective.

Pour les communes de Versailles Grand Parc et du SIOM la production de déchets des ménages représente un peu plus de 400 kg/habitant/an (un peu mieux que la moyenne nationale).

L'AGROÉCOLOGIE PEUT NOURRIR 10 MILLIARDS D'HUMAINS !

A Jouy-en-Josas, le 2 octobre dernier, Marc Dufumier, célèbre agronome, a donné une conférence passionnante sur ce thème. Pas de grands discours théoriques dans cette intervention mais des faits, une analyse précise, des arguments scientifiques rigoureux.

▶ Il a montré à quel point le modèle de l'agro-écologie s'oppose fondamentalement à celui de l'agriculture conventionnelle. Il ne considère pas le sol comme un support mécanique pour faire pousser des plantes sous assistance chimique, mais l'ensemble de « l'écosystème agricole » qui prend en compte toutes les interactions qui s'y produisent.

▶ **Marc Dufumier** fait partie de ces écologistes qui vous redonnent le moral en développant des solutions crédibles dont tous ceux qui ont une responsabilité dans ce domaine feraient bien de s'inspirer. À nous aussi de les y aider.

➲ ***Plus d'infos sur : www.bievre.org***

SUITE » Les zones humides

Phragmites

Scirpes lacustres

Roselière

La reconnaissance des valeurs et fonctions des zones humides, la nécessité de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau ont conduit à la prise de conscience de leur intérêt.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

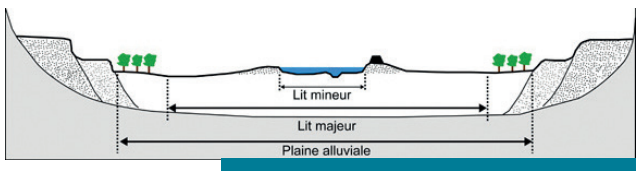

SCHEMA : La plaine alluviale regroupe le lit mineur, qui correspond au chenal d'écoulement de la rivière, et le lit majeur, qui se définit par la zone maximale d'expansion des crues.

C'est un outil de gestion et de préservation qui intègre les zones humides. Décliné sur le bassin amont de la Bièvre, le SAGE s'étant sur 246 km², traverse 5 départements : les Yvelines, l'Essonne, les Hauts de Seine, le Val de Marne et Paris.
Les zones humides n'y représentent aujourd'hui que 0,5% de sa surface mais sont en pleine renaissance.

1 » LES ZONES HUMIDES CONTRIBUENT À DÉPOLLUER LES MILIEUX AQUATIQUES

▶ Fonctionnant comme de véritables filtres, sols et plantes qui composent les zones humides retiennent une très grande partie des pollutions induites par l'homme. Elles stockent ainsi toxines dangereuses, pesticides agricoles et résidus industriels. Puis l'eau percole vers les nappes souterraines, principales sources de prélèvement pour la production d'eau potable.

2 » LES ZONES HUMIDES VIENNENT CONFORTER LES DISPOSITIONS CONTRE LES INONDATIONS

▶ D'abord implantée à l'écart des zones susceptibles d'être inondées par les crues dévastatrices de la Bièvre, l'urbanisation s'est petit à petit rapprochée du cours d'eau.

▶ Le risque s'est accru d'autant plus que l'imperméabilisation des sols a gagné par l'adjonction de voiries et d'infrastructures ainsi que de nombreuses constructions. Des zones humides et des terres agricoles ont été détruites et tous ces aménagements ont imperméabilisé les sols. Lors d'intempéries, l'eau ruisselle et les inondations prennent alors de l'ampleur conduisant à davantage de désastres humains et matériels. **Véritables milieux tampons, Les zones humides sont des régulateurs des phénomènes climatiques extrêmes.** Elles absorbent les trop-pleins d'eau en cas de crues. Cela réduit significativement les menaces de dommage aux personnes et aux biens.

▶ Dans sa partie amont, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), est intervenu à partir des années 90 pour réduire les risques d'inondation des communes traversées. Multipliant les bassins de rétention, installant des dispositifs de gestion des niveaux d'eau cette première étape a augmenté la protection contre les inondations.

▶ À l'occasion d'une nouvelle législation européenne, le syndicat a entrepris d'accroître les capacités d'extension des crues. En abaissant simplement le niveau des étangs et des bassins, il est possible d'accroître de 300 000 m3 leur capacité. Le creusement de nouveaux réservoirs, au-delà de la difficulté de leur trouver un lieu adéquat, aurait coûté pour la même capacité 3 millions d'euros

▶ Le reméandrage du cours de la rivière, partout où cela s'avère possible pour ralentir les courants, favorise la dépose des sédiments et installe des zones humides.

3 » LES ZONES HUMIDES SONT LE SUPPORT D'UNE BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUE SINGULIÈREMENT RICHE

▶ Milieu porteur de vie faunistique et floristique, les zones humides sont tout particulièrement précieuses face à la menace du réchauffement climatique. Elles sont souvent classées Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Dominée par des plantes qui aiment l'humidité, dites plantes hygrophiles, les zones inondables portent un patrimoine floristique remarquable à réimplanter ou à préserver pour lutter contre l'érosion considérable de la biodiversité.

Exemples : la renoncule à feuille d'ophioglosse, les joncs, roseaux, l'aulne, le saule cendré, l'iris faux-acore, le lycope d'Europe, la reine-des-prés, la menthe aquatique, le peucédan des marais...

▶ Les zones alluviales sont favorables à de nombreux insectes en raison de la multiplicité des micro-habitats disponibles et des types de flore présents.

▶ Elles constituent aussi le refuge d'espèces de la faune spécifique aux zones humides : amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères non spécifiques des zones humides.

▶ **LES ZONES HUMIDES APPORTENT BIEN D'AUTRES BÉNÉFICES. POUR CEUX QUI SOUHAITENT EN CONNAÎTRE DAVANTAGE**
➲ ***Plus d'infos sur : www.bievre.org***

Sources : France Nature Environnement (FNE), Natureparif, Conseil National de la Protection de la Nature, Office National des Forêts (ONF), Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), Agence Française pour la Biodiversité, Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICF) – Photos Biotope/SIAVB

Communauté rubanier

Lentilles d'eau

Typhaies

BIÈVRES

▶ CIRCULATIONS DOUCES

Nous avons découvert dans une note de la FFR (Fédération Française de Randonnée) que : « Au sein de la commune de Bièvres, passent des chemins de randonnée qui ont été revus en 2019 et sont en cours de balisage. Le GR11 longe la Bièvre mais la partie dans les bois, le GR11G, est supprimée. Il pourra être balisé en Jaune s'il est intégré dans un itinéraire PR ». La mairie de Bièvres n'a même pas été informée avant cette décision.

Ce sentier, très fréquenté, traverse les bois du séminaire et de Montéclin et il participe à une image forte de Bièvres. Les AVB l'avait créé avec la FFR en 1973. Perdant son homologation, que va-t-il devenir ?

Suite...

▶ TRAVAUX

...Suite Bièvres

Remplacements de canalisation d'eau au croisement de la rue Léon Mignotte et route de Gizy, et sur la route entre Bièvres et Verrières, occasionnant fermeture et circulation difficile

▶ PLU

Il arrive à son terme avec un avis favorable du commissaire enquêteur et quelques réserves : Pour les secteurs de la porte jaune et du 78 rue de Paris, il est demandé d'améliorer les projets. Pour les stationnements, les améliorer autour des gares et veiller aux normes pour les immeubles d'habitation et bureaux. Être attentif aux types d'activités qui pourraient s'installer dans la zone de Lomatra

SACLAY

Tant que n'est pas jugé notre appel suite au rejet des recours contre la Déclaration d'Utilité Publique de la zone de Corbeville, l'EPAPS avance dans ses projets.
La municipalité met donc en conformité son PLU : sur les 20 hectares de zone agricole (A) du sud de Saclay, 14 ha sont déclassés, par moitié en « naturel » (Nc) et en urbanisable (Au). Il ne resterait donc plus que 6 ha pour des usages agricoles alternatifs en lisière.
Plus satisfaisant, la commune a signé une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour préserver pendant 5 ans la mare de Sacaly et la mare du Puits Saulnier. Deux refuges labellisés LPO y ont été installés. L'ouverture de l'observatoire ornithologique de l'étang vieux est prévue en mai 2020.
Et les « Vergers Urbains » poursuivent assidument leurs ateliers au verger partagé du Bourg.
Tant attendu, l'espace Jeanne Moreau vient d'ouvrir ses portes au Val d'Albian. Cet ensemble polyvalent très « tendance » offrira aux activités associatives 3 salles pouvant recevoir de 60 à 400 personnes (grande salle modulable par moitié).
Mais sait-on ce que coûte la dépense énergétique des « Data centers » sous l'afflux des spams ? Le blog « monSaclay » a subi une cyber attaque d'origine russe bombardant les articles de commentaires publicitaires. Plus de 1500 « pourriels » à modérer en un mois. L'excès numérique pollue aussi !

IGNY

▶ FINALISATION DU PLU... APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les concertations ont continué sur la zone Ubb (centre bourg et quartier de la gare) et un consensus semble avoir été trouvé entre les parties prenantes pour préserver ces quartiers sans complètement les geler. Mais la longueur du processus administratif repousse la décision finale après les élections. A suivre donc.

▶ CIRCULATION DOUCE

Quand la vitesse est limitée à 30km/h dans une rue à sens unique, la circulation de cycliste à contre-sens est autorisée. Tous les automobilistes ne le savent malheureusement pas, signalons donc la bonne initiative de la municipalité d'indiquer cette circulation par des panneaux et pictogrammes dans les rues concernées.
En complément de l'aide de la commune pour l'achat de vélos électriques, saluons la création de deux stations (assez mal signalées) de location de vélos électriques à la demande, permettant de se déplacer dans Igny et au-delà, d'autres stations existant sur le plateau de Saclay et à Massy.

▶ ATELIERS PARTICIPATIFS.

Trois ateliers participatifs ont été tenus cet été, avec la participation d'une soixantaine de personnes.
De nombreux sujets ont été abordés, circulation piétonne et cycliste, composteurs publiques, économie d'énergie et d'eau, pédagogie.
Les AVB suivront la mise en place effective des propositions.

VAUHALLAN

▶ SIX ANNÉES D'ÉLABORATION DU PLU 2014 À 2020 !

Le (mauvais) feuilleton du PLU continue à Vauhallan. On s'étonne de la volonté du maire de continuer à s'attaquer à quelques projets particuliers, comme celui de l'abbaye de Limon, en décrétant unilatéralement des inconstructibilités. C'était déjà le cas du PLU d'avril 2016, mais son abrogation et un rappel à la loi n'ont pas empêché de reprendre ces dispositions dans le nouveau PLU voté le 21 octobre dernier. Rappelons que, dans le périmètre d'un site classé comme celui de la vallée de la Bièvre, c'est à la commission des sites (CDNPS) d'émettre un avis (accord, refus, ou demande de modifications), après examens minutieux des projets présentés.

La conséquence de cet entêtement est le dépôt de pas moins de douze recours auprès du tribunal administratif de Versailles ! Un record dont les vauhallanais se seraient bien passé !

> Le coût de l'adhésion est déductible fiscalement au titre des associations reconnues d'intérêt général

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bièvre (PPRI)

L'enquête publique s'est terminée le 9 novembre.

Les AVB ont remis des observations critiques, considérant en particulier que ce PPRI, qui va s'imposer comme une référence pour la protection des habitants face à l'ensemble des risques d'inondation, devrait impérativement imposer que le risque lié aux inondations par ruissellement, soit identifié et traité dans les PLU.

Les ruissellements ont déjà conduit à des dégâts importants dans le bassin de la Bièvre. Faute de cette imposition, les communes risquent d'accepter des aménagements dans des zones où la sécurité des habitants ne sera pas assurée.

Plus d'infos sur : www.bievre.org

VERRIÈRES

Les travaux de rénovation du lac Cambacérès viennent de débuter : intégralement financés par la Communauté d'agglomération de Paris- Saclay (1, 70 M€), l'enjeu est notamment de reconfigurer les contours du lac et d'ériger une nouvelle passerelle accédant à l'îlot principal. Espérons que cette opération, peu concertée, conduira aussi à l'amélioration sensible de la qualité des eaux du lac.

Pas d'autres nouvelles conséquentes en matière d'évolution de notre cadre de vie. La raison en est que les élections municipales anticipées de septembre dernier ont entrainé «une pause » dans les politiques conduites. La majorité sortante a obtenu 52 % des voix (contre 65% en 2014), l'opposition réunissant 48% des suffrages exprimés. Notamment en raison du taux d'abstention (plus de 60%), il est toujours délicat d'interpréter ces résultats. Il reste que la teneur contestable du PLU voté en mars 2019 (cf. nos analyses critiques et propositions dans les derniers numéros du Castor) parait fortement expliquer l'effritement du score de la majorité (- 13 %).

Formulons le vœu que, sans attendre les résultats des municipales de 2020, nos élus tirent toutes les conséquences utiles pour infléchir sensiblement la politique d'urbanisme conduite ces dernières années dans notre commune. Comme le disait Victor Hugo dans « Après la bataille » : « Le coup passa si près que le chapeau tomba et que le cheval fit un écart en arrière... »

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Le Castor est son journal qui diffuse à 23000 ex. sur les communes du site classé. Directeur de la publication : Olivier Lucas. - ISSN 0983.293 - Conception graphique : www.stephanesoubrie.com - Imprimerie : Réveil de la Marne - Papier certifié PEFC. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. - AVB - BP 25 - 91570 Bièvres

IMPRIM'VERT® Tous nos imprimés sont réalisés dans des sites de production labellisés ImprimVert®

PEFC 10-31-1245 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ **Membre** 20 € ◯ **Famille** 30 € ◯ **Soutien** 40 € ◯ **Bienfaiteur** 100 € ◯ **Jeune** (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

Possibilité d'adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires **www.bievre.org/adhesion-avb/**

▶ **Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.**

▶ Date & signature

CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.